

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-064

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	04/12/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	04/12/2025
Présents : 17		
Votants : 17 + 4 pouvoirs		

Présents : M. et Mmes GENON Hervé - GAZET Véronique - BAZIN Josyane - GACHET Roger - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra - MANENTI Rémy - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MASSUTTI Carole - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie - RICHARD Denis - RICO José - RIZZON Bruno

Excusés :

M. et Mmes Laura PAVIET (pouvoir à Bruno MICHELLAND) - Marie GENON (pouvoir à Hervé GENON) - Claire COMBET (pouvoir à Véronique GAZET) - Nicolas BIBOLLET (pouvoir à Josyane BAZIN) - Jean-Luc DELWAL

A été nommée secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : SUBVENTIONS BUDGETS CAISSE DES ECOLES ET CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que comme chaque année, la commune souhaite soutenir les écoles de Val-d'Arc et aider le CCAS. Pour équilibrer les budgets, il propose de verser les subventions suivantes :

Budget Caisse des Ecoles : 26992 euros

Budget CCAS : 3000 euros

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser 26992 euros (vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze euros) sur le budget caisse des écoles et 3 000 € (trois mille euros) sur le budget CCAS.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

